

Gestion des données ouvertes en Agriculture et Nutrition

Ce cours en ligne est le fruit d'une collaboration entre les partenaires de GODAN Action, y compris Wageningen Environmental Research (WUR), AgroKnow, AidData, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Forum Mondial sur la Recherche Agricole (GFAR), l'Institut des Etudes du Développement (IDS), le Land Portal, l'Open Data Institute (ODI) et le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA).



GODAN Action est un projet de trois ans du Département pour le Développement International du Royaume-Uni pour permettre aux utilisateurs, producteurs et intermédiaires de données de s'engager efficacement avec les données ouvertes et maximiser leur potentiel d'impact dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Nous travaillons en particulier à renforcer les capacités, à promouvoir des normes communes et les meilleures pratiques et à améliorer la manière dont nous mesurons l'impact. [www.godan.info]

Ce travail est sous licence [CC BY-SA](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).

MODULE 5 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

LEÇON 5.2: Octroi de licences pour les données ouvertes



Photo par [NASA/Kathryn Hansen](#) sous licence CC BY 2.0

Objectifs et résultats d'apprentissage

Cette leçon a pour objectif :

- Expliquer l'octroi de licences et des permissions qui les accompagnent
- De définir ce qu'est une licence ouverte
- D'introduire les licences ouvertes standard
- D'expliquer comment faire une demande de licence ouverte.



À la fin de cette leçon, vous devrez être en mesure :

- De comprendre les raisons pour lesquelles les données ouvertes devraient s'accompagner d'une licence ouverte
- De comprendre les implications des différentes licences ouvertes qui peuvent s'appliquer aux données que vous utilisez (avez l'intention d'utiliser)
- D'avoir une vue d'ensemble des différentes licences ouvertes qui peuvent être utilisées
- D'appliquer les licences ouvertes aux données que vous avez produites

Sommaire

Module 5 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur.....	2
Leçon 5.2: Octroi de licences pour les données ouvertes.....	2
Objectifs et résultats d'apprentissage.....	2
Liste des illustrations.....	4
Liste des tableaux.....	4
1. Octroi de licences et réutilisation.....	5
2. Qu'est-ce qu'une licence ouverte ?.....	5
3. Licences ouvertes standard.....	6
3.1. Licences Creative Commons pour le contenu de création.....	7
3.2. Licences de données ouvertes pour les bases de données.....	9
4. Comment utiliser les licences ouvertes.....	11
Lecture complémentaire.....	13

Liste des illustrations

Illustration 1 Exemple d'une licence CC.....	11
Illustration 2 Exemple d'une licence ODC.....	11

Liste des tableaux

Tableau 1 Licences ouvertes standard conformes à la définition 'ouverte'.....	10
---	----

1. Octroi de licences et réutilisation

L'octroi de licences signifie que le titulaire du droit d'auteur conserve la propriété mais autorise un tiers à accomplir certains actes couverts par les droits économiques, généralement pour une période déterminée et dans un but précis.¹ Afin de faciliter la réutilisation des données, il est indispensable que d'autres personnes connaissent les conditions d'utilisation de la base de données et le contenu des données. Pour s'en assurer, le détenteur des droits doit marquer les données avec les permissions associées. Il y a deux façons de communiquer les permissions aux réutilisateurs potentiels de données. Le titulaire des droits peut autoriser une deuxième partie à faire des choses qui, autrement, porteraient atteinte aux droits détenus. Alternativement, le titulaire des droits peut céder les droits sur une ressource de sorte que la contrefaçon ne soit plus un problème². Dans les deux cas, seul le titulaire des droits peut accorder des permissions ou renoncer aux droits avec une licence.

2. Qu'est-ce qu'une licence ouverte ?

L'expression 'licence ouverte' peut sembler contradictoire. En général, une licence sur un contenu donné est un accord entre deux parties : le concédant et le preneur. Il est généralement assorti de dispositions relatives aux modalités, au territoire et aux conditions de renouvellement.

- Les *conditions* définissent ce que le concédant autorise le preneur de licence à faire avec le contenu. Par exemple, le preneur de licence peut se voir accorder le droit d'utiliser le logiciel que le concédant possède, ou
- Le *territoire* est la zone géographique où la licence est valable. Par exemple, un distributeur peut avoir le droit de distribuer des livres en Europe, mais pas aux États-Unis.
- Une *clause de renouvellement* est d'usage parce qu'un contrat a généralement une durée et peut (ou ne peut pas) être renouvelé après l'expiration de la licence.

Au début, certaines personnes pensaient à tort qu'elles pouvaient faire n'importe quoi avec le contenu qu'elles trouvaient sur le Web. C'est un malentendu. Si vous n'avez pas de licence, vous n'êtes pas autorisé à faire quoi que ce soit avec des données ou d'autres contenus au-delà de ce qui est considéré comme une 'utilisation équitable'. Si un fournisseur souhaite que les données soient ouvertes, utilisées, redistribuées et mélangées à d'autres contenus, il doit disposer d'une licence appropriée. Ces licences ouvertes sont différentes de nombreux autres types de licences de contenu:

¹ http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_909_2016.pdf

² <http://www.dcc.ac.uk/resources/how-guides/license-research-data#x1-4000>

- Pour parvenir à une participation universelle, aucun titulaire de permis n'est précisé
- Pour rendre toutes les utilisations possibles, le titulaire des droits renonce à la plupart ou à la totalité des droits, de sorte qu'aucune condition particulière ne s'applique
- Les données ouvertes sont distribuées via Internet, de sorte que la licence ne soit pas limitée à un *territoire* spécifique
- La durée est la même que la durée des droits auxquels on renonce (nous avons vu que les droits d'auteur expirent après un certain temps) donc il n'y a pas de clauses de renouvellement

Les licences ouvertes suivantes sont définies comme conformes aux principes établis par la définition ouverte³:

- La licence du domaine public qui n'a aucune restriction du tout
- La licence d'attribution qui nécessite un crédit au titulaire des droits
- La licence à nom commun qui exige l'attribution et le partage de tout contenu ou donnée dérivé dans le cadre de la même licence⁴.

3. Licences ouvertes standard

En théorie, les fournisseurs pourraient choisir de créer leur propre licence ouverte sur mesure. Mais c'est assez complexe parce que les données peuvent être réutilisées n'importe où dans le monde, de sorte que la licence devrait être valable dans de nombreuses législations différentes.

Heureusement, il existe de nombreuses licences ouvertes standard qui existent dans de nombreuses langues et pour de nombreuses législations différentes. Ces licences sont assorties de déclarations à différents niveaux:

- Une version lisible par machine
- " L'Acte commun ", un texte qui se veut compréhensible pour tous, pas seulement pour les juristes
- Le " code juridique ", un texte qui contient les déclarations juridiques qui sont formulées de telle sorte qu'elles puissent être utilisées dans les procédures judiciaires; il existe des codes juridiques pour différentes législations nationales.

Les licences ouvertes standard sont :

- Creative Commons (CC)
- Open Data Commons (ODC)
- Les licences gouvernementales, telles que la licence britannique 'Open Government Licence' ou la licence ouverte française

³ <http://opendefinition.org/od/2.1/en/>

⁴ <https://theodi.org/guides/reusers-guide-open-data-licensing>

Il y a des débats sur les différences entre 'Creative Commons' et 'Open Data Commons'. Les licences 'Creative Commons' peuvent s'appliquer à de nombreuses choses différentes que les créateurs veulent mettre à la disposition du public, comme la musique et les enregistrements musicaux, les images ou les textes⁵. Les licences Open Data Commons⁶ traitent des collections détenues dans les bases de données et de la structure des bases de données, mais pas des éléments de contenu individuels.

Tant les licences CC que les licences ODC sont utilisées pour les données ouvertes. Les licences gouvernementales sont souvent utilisées pour répondre à des exigences légales qui doivent être respectées par les organisations gouvernementales, telles qu'une loi sur la liberté de l'information. Mais une CC ou une ODC est aussi souvent utilisée pour les données gouvernementales.

3.1. Licences Creative Commons pour le contenu de création

Creative Commons⁶ (CC) est une organisation à but non lucratif créée en 2001. CC permet d'éviter le temps et les efforts nécessaires pour accorder/obtenir la permission en fournissant les outils nécessaires pour obtenir une licence pertinente sur l'œuvre concernée, dans un environnement numérique. Les licences CC sont disponibles en anglais par défaut, mais elles sont également traduites dans d'autres langues dans d'autres systèmes juridiques nationaux. Les licences CC se composent de quatre conditions et de six combinaisons principales.

Voici les quatre principales conditions pour les licences CC ouvertes :

Attribution (BY) : Toutes les licences CC exigent que vous accordiez du crédit au titulaire des droits de la façon dont il l'a demandé.

ShareAlike (SA) : Vous êtes autorisé à copier, distribuer, afficher, exécuter et modifier l'œuvre, à condition de distribuer toute œuvre modifiée dans les mêmes conditions.

NonCommercial (NC) : Vous êtes autorisé à copier, distribuer, afficher, exécuter et (à moins que NoDerivatives soit choisi) modifier et utiliser l'œuvre à des fins autres que commerciales.

⁵Creative Commons License Choose
<https://creativecommons.org/choose/> ⁶
Open Data Commons Licenses
<https://opendatacommons.org/licenses/>

⁶<https://creativecommons.org>

NoDerivatives (ND) : Vous êtes autorisé à copier, distribuer, exposer et exécuter uniquement des copies originales de l'œuvre.

En plus de ces quatre conditions, CC fournit également des outils du domaine public pour lesquels les droits d'auteur et les droits sur les bases de données sont supprimés, permettant une utilisation aussi libre que possible des données:

CC Zero (CC0) : CC fournit une marque du domaine public pour générer une licence et n'importe qui peut l'utiliser pour affirmer qu'une œuvre est déjà dans le domaine public.

CC Public Domain Mark (PDM) : CC fournit une marque du domaine public pour générer une licence et n'importe qui peut l'utiliser pour confirmer qu'une œuvre est déjà dans le domaine public.

Les six principales combinaisons de licences et leurs détails⁷ sont donnés ci-dessous :

1. **Attribution CC BY** : Cette licence permet à d'autres de distribuer, remixer, peaufiner et développer votre œuvre, même commercialement, à condition qu'ils vous attribuent la création originale.
2. **Attribution-ShareAlike CC BY-SA** : Cette licence permet à d'autres de combiner, d'ajuster et de développer votre œuvre même à des fins commerciales, à condition qu'ils vous créditent et accordent une licence pour leurs nouvelles créations selon les mêmes termes.
3. **Attribution-NonCommercial CC BY-NC** : Cette licence permet à d'autres de combiner, d'ajuster et d'exploiter votre œuvre de manière non commerciale, et bien que leurs nouvelles œuvres doivent également vous reconnaître et être non commerciales, ils n'ont pas à concéder de licence pour leurs œuvres dérivées selon les mêmes termes.
4. **Attribution-NoDerivs CC BY-ND** : Cette licence permet la redistribution, commerciale et/ou non commerciale, à condition qu'elle soit transmise sans modification et en totalité, en vous attribuant le crédit.
5. **Attribution-NonCommercial-ShareAlike (CC BY-NC-SA)** : Cette licence permet à d'autres de combiner, d'ajuster et de développer votre œuvre de manière non commerciale, à condition qu'ils vous remercient et accordent une licence pour leurs nouvelles créations selon les mêmes termes.
6. **Attribution-NonCommercial-NoDerivs CC BY-NC-ND** : Cette licence est la plus restrictive de nos six licences principales, permettant seulement à des tiers de

⁷ <https://creativecommons.org/share-your-work/licensing-types-examples/licensingexamples/>

télécharger vos œuvres et de les partager avec d'autres tant qu'ils vous créditent, mais ils ne peuvent en aucun cas les modifier ou les utiliser à des fins commerciales.

Les droits 'non commerciaux' et 'pas d'œuvres dérivées' ne sont rarement ou jamais réservés aux données ouvertes. Si aucune œuvre dérivée n'était autorisée, les combinaisons avec d'autres ensembles de données ou leur utilisation dans les applications seraient bloquées. Il y a également une zone grise entre la distribution commerciale et non commerciale, et si l'utilisation commerciale est exclue, il n'y a pas de participation universelle.

Il est recommandé d'utiliser la dernière version des licences CC qui sont internationales. Les versions des licences antérieures à la version 4 ne visaient pas spécifiquement les données, de sorte que leur utilisation à cette fin peut poser certains problèmes. Le plus important est qu'elles ne couvrent pas explicitement les droits sui generis sur les bases de données sui generis tels que celui en vigueur dans l'Union européenne.⁸

Toutes les versions des licences traitent les ensembles de données et les bases de données dans leur ensemble : elles ne traitent pas les données individuelles elles-mêmes différemment de la collecte/base de données. Elles doivent donc être appliquées avec soin dans certains cas complexes, tels que les collections d'œuvres soumises à divers droits d'auteur.⁹ Le degré d'ouverture des licences CC est également important. Certaines des licences CC sont plus "libres" que d'autres qui sont CC0, PDM, CC BY et CC BY-SA et décrites comme licences de culture libre.¹⁰

3.2. Licences de données ouvertes pour les bases de données

Le projet Open Data Commons¹¹ a démarré en 2007, puis a été transféré à Open Knowledge Foundation en 2009 ; il a produit des licences similaires à CC mais conçues spécifiquement pour les bases de données. Open Data Commons dispose des trois types de licences suivantes:

1. **Public Domain Dedication and Licence (PDDL)** – 'Public domain for data/databases' : Elle permet de copier, distribuer et utiliser la base de données (partager) ; de produire des œuvres à partir de la base de données (créer) ; et de modifier, transformer et construire sur la base de données

⁸ <http://www.dcc.ac.uk/resources/how-guides/license-research-data#x1-8000>

⁹ <http://www.dcc.ac.uk/resources/how-guides/license-research-data#x1-8000>

¹⁰ <https://freedomdefined.org/Definition>

¹¹ <https://opendatacommons.org>

(adapter). La PDDL n'impose aucune restriction quant à l'utilisation de la base de données sous licence de la PDDL. Elle accomplit la même chose de la même manière que CC0, mais elle est formulée spécifiquement en termes de base de données.

2. **Licence d'attribution (ODC-By)** - 'Attribution pour les données/bases de données' : Elle permet de copier, distribuer et utiliser la base de données (partager) ; de produire des œuvres à partir de la base de données (créer) ; et de modifier, transformer et développer la base de données (adapter) à condition que l'utilisateur attribue toute utilisation publique de la base de données, ou des œuvres produites à partir de la base de données, selon les modalités spécifiées dans la licence.¹²
3. **Open Database Licence (ODC-ODbL)** – 'Attribution Share-Alike for data/databases' : Elle donne les mêmes permissions que ODC-By. En outre, (i) toute version adaptée de cette base de données ou des œuvres produites à partir d'une base de données adaptée devrait également être offerte en vertu de la Loi sur le droit d'auteur d'Ontario ; (ii) un concédant peut imposer des restrictions techniques aux nouvelles œuvres tant que la copie alternative est également disponible sans ces restrictions.¹³

Tableau 1 Licences ouvertes standard conformes à la définition ouverte ^{14,15}

Nom	Licence	Attribution (BY)	Share Alike (SA)	Remarques
CC Zero (CC)	CC	N	N	Renonciation à tous les droits. Recommandée pour des données scientifiques pour permettre l'exploration de données et les méta-analyses
Public Domain Dedication and Licence (PDDL)	ODC	N	N	Renonciation à tous les droits. Recommandée pour des données scientifiques pour permettre l'exploration

¹² <https://opendatacommons.org/licenses/by/summary/>

¹³ <https://opendatacommons.org/licenses/odbl/summary/>

¹⁴ <http://opendefinition.org/licenses/>

¹⁵ Notez que les versions de Creative Commons antérieures à la version 4.0 ne concernent pas spécifiquement les données.

				de données et les méta-analyses
Creative Commons Attribution 4.0 (CC BY) ¹⁷		O	N	
Open Data Commons Attribution Licence (ODC BY)	ODC	O	N	
Creative Commons Attribution Share Alike (CC BY SA)	CC	O	O	
Open Database Licence (ODbL)	ODC	O	O	

4. Comment utiliser les licences ouvertes ?

Les licences ouvertes sont généralement livrées avec des couches comprenant des versions lisibles par l'homme et des versions lisibles par machine. Elles doivent toutes deux indiquer clairement quelle licence s'applique à votre contenu ou à vos données et comment elles peuvent être réutilisées par d'autres. Creative Commons et Open Data Commons définissent les déclarations et les marques à utiliser pour chacune de leurs licences sur leurs sites Web.

Creative Commons offre un outil Web, le 'sélecteur de licence'¹⁶, pour vous aider à choisir la licence qui répond le mieux à vos besoins. Open Data Commons¹⁷ vous fournit également des instructions sur la façon d'appliquer les licences (Illustrations 1 et 2).

¹⁶ <https://creativecommons.org/choose/>

¹⁷ <https://opendatacommons.org/licenses/odbl/>



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

Illustration 1 Exemple d'une licence CC

This {DATA(BASE)-NAME} is made available under the Open Database License:
<http://opendatacommons.org/licenses/odbl/1.0/>. Any rights in individual contents of the database are licensed under the Database Contents License:
<http://opendatacommons.org/licenses/dbcl/1.0/>

Illustration 2 Exemple d'une licence ODC

Il est important d'avoir une licence lisible par machine comprenant une description complète des métadonnées pour que votre contenu et vos données soient correctement récoltés par les machines, par exemple, les moteurs de recherche et les API Web. *Le Guide de l'éditeur de l'ODI sur le vocabulaire de l'énoncé des droits sur les données ouvertes* ¹⁸ offre une excellente source d'information à ce sujet. Ceci est tout aussi important pour que le travail sous licence soit recherché, parcouru ou filtré correctement sur les moteurs de recherche. Ce sujet a été largement discuté dans les unités précédentes.

¹⁸ <https://theodi.org/guides/publishers-guide-to-the-open-data-rights-statement-vocabulary>

Lecture complémentaire

- M. Khayyat and F. Bannister (2015). Open data licensing: more than meets the eye. *Information Polity*, **20** (4), 132–251.
https://www.scss.tcd.ie/disciplines/information_systems/egpa/docs/2014/KhayyatBannister.pdf
- ODI *Publisher's Guide to Open Data Licensing*. Available at <https://theodi.org/guides/publishers-guide-open-data-licensing>
- ODI *Reuser's Guide to Open Data Licensing*.
<https://theodi.org/guides/reusers-guide-open-data-licensing>